



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 4/2025

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025 À 20H.00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Présidence de Mme Josiane PANCHAUD

Mme la Présidente salue les différents membres de l'Assemblée, le Boursier communal ainsi que le public et les remercie pour leur présence. Elle rappelle que les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de bien vouloir se lever et de se présenter par leur nom. Elle prie ensuite la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 47 présents et 23 excusés. Un membre de la Municipalité est excusé.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente informe l'Assemblée que, suite à la réception d'une démission au sein de la Commission de naturalisation, l'ordre du jour a été modifié afin d'ajouter, au point 5, la nomination d'une nouvelle membre à cette commission.

Ainsi, l'ordre du jour proposé et accepté, à main levée et à l'unanimité, se présente de la manière suivante :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
4. Budget 2026 : *Rapport de la Commission des finances*
 Préavis 2025/10 : OLLON – ECA 442 – Grande Salle Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement énergétique
 Rapport de la Commission des finances
 Préavis 2025/11 : Remplacement de divers véhicules pour différents Services communaux
 Rapport des Commissions
5. Nomination d'une nouvelle membre à la Commission de naturalisation
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD informe l'Assemblée :

- Que les dates des séances du Conseil communal ont été fixées au 27 février 2026, au 24 avril 2026 et au 12 juin 2026. Concernant la séance du 12 juin, la dernière de la législature, elle explique que des démarches sont en cours afin qu'elle puisse être organisée dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Les informations relatives à l'organisation de cette soirée parviendront aux membres du Législatif en temps voulu.
- Du souhait exprimé par le Bureau du Conseil que les 1^{er} membres des Commissions techniques remettent leur décompte d'heures de travail en même temps que leur rapport signé afin d'accélérer le processus d'indemnisation des Conseillers.
- Que le Bureau du Conseil invite les Présidents et Chefs de Parti à réfléchir aux modalités d'indemnisation pour la législature suivante. Il s'agit d'évaluer si la méthode actuelle satisfait les membres du Législatif ou si un retour aux montants forfaitaires appliqués auparavant est souhaité.
- De la démission de Mme Laetitia ACCIARDO de la Commission de naturalisation. Dans son courrier, Mme la Conseillère explique que, débutant une nouvelle formation, elle ne pourra malheureusement plus assurer une présence régulière aux séances de la Commission et propose la candidature de Mme Michèle MÉDÉE-BERTMARK pour la remplacer. Elle ne renonce cependant pas à son mandat de Conseillère communale.
- De l'envoi d'une carte de condoléances au nom du Conseil communal à M. Jean-Louis BORNAND, ancien Conseiller municipal, suite au décès de son épouse.

- Que la visite annuelle du Préfet a eu lieu le 11 décembre. Elle assure que cette visite s'est bien déroulée.
- Qu'un questionnaire concernant les habitudes sportives des habitants de la Commune leur a été transmis par courriel et auxquels ils sont encouragés à répondre.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

Mme Josiane PANCHAUD demande si la lecture du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est souhaitée. Cette lecture n'étant pas demandée, elle informe l'Assemblée que M. Léonard FARINE a fait remarquer une faute d'orthographe à la page 3. En effet, le nom du village de Pallueyres était mal orthographié (« Palluyeres »). Mme la Présidente le remercie pour sa lecture attentive et confirme que cette erreur a été corrigée.

Aucune autre modification n'étant souhaitée, la Présidente soumet le procès-verbal corrigé au vote de l'Assemblée qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Budget 2026

Mme la Présidente prie le rapporteur de la Commission des finances de donner lecture de son rapport. En l'absence du Président de la Commission, M. Julien CORNAMUSAZ, M. Grégory MEAN se charge de cette lecture. La majorité des membres de cette commission recommande au Législatif d'adopter le budget du Service des Finances communales pour 2026 qui se présente comme suit :

Total des charges	Fr. 54'747'300.--
Total des revenus	<u>Fr. 53'106'500.--</u>
Déficit	<u>Fr. 1'640'800.--</u>

La Présidente remercie le Conseiller pour sa lecture.

Un rapport de minorité de la Commission des finances ayant été déposé, Mme Josiane PANCHAUD invite M. Jean-François THEUBET à en donner la lecture. Le Conseiller recommande l'acceptation du Budget, sous réserve de l'adoption de deux amendements qui seront traités lors de l'énumération des comptes concernés. Ces amendements font partie intégrante du procès-verbal et sont à retrouver en annexe.

La Présidente remercie M. Jean-François THEUBET pour la rédaction et la lecture de son rapport et informe l'Assemblée que M. Léonard FARINE a également déposé un amendement. Elle explique que celui-ci sera lu et traité lors de l'énumération du compte en question. Elle propose alors de passer à cette énumération et invite les membres du Conseil communal à l'interrompre en

levant la main lorsque la parole est souhaitée. Mme la Présidente remercie M. Pierre VIGOLO, Boursier communal, pour son travail concernant la mise en forme des documents des années précédentes permettant un suivi et une comparaison suite à ce changement vers le plan comptable MCH2.

2193.00 – Camps scolaires (570) – 4260.150 – Facturation aux parents

M. le Conseiller Patrick VIRET remarque qu'en 2024 environ Fr. 17'000.-- de revenus étaient prévus à ce poste et que ce montant s'élève à présent à Fr. 30'000.--. Il demande si cette augmentation est due à une multiplication du nombre des camps ou si les frais sont davantage facturés aux parents.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique que deux camps de classes de 8P ont été reportés et sont à l'origine de cette augmentation puisqu'ils n'ont pas été payés en 2024.

3410.00 – Sports (170)

M. Olivier DUBI ne comprend pas qu'une subvention complémentaire à VLT SA s'élevant à Fr. 300'000.-- soit inscrite alors qu'un amendement proposé par la Commission des finances au préavis 2025/06 avait été accepté par le Conseil communal. Cet amendement visait à modifier les conclusions du préavis municipal afin que cette subvention complémentaire ne soit accordée qu'en 2025 et non dès 2025 comme prévu initialement. M. le Conseiller explique qu'il n'aurait pas accepté ce préavis sans cet amendement.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER admet qu'il s'agissait dans le préavis 2025/06 d'un soutien supplémentaire, mais que VLT SA a désormais besoin de ce montant. Elle explique que, depuis 2017, la subvention communale était de Fr. 1'000'000.-- pour l'investissement de la piscine et du Wellness qui se montait à Fr. 17'420'000.--. Lorsque les travaux de la maison des sports (qui comprend le fitness, les logements et le restaurant) ont été achevés, la facture s'est accrue de Fr. 7'650'000.-- ce qui engendre un investissement total, et donc un emprunt à la banque, de Fr. 25'070'000.--. Elle rappelle que la subvention de Fr. 1'000'000.-- a été augmentée à Fr. 1'100'000.-- depuis 2023, mais qu'elle ne suffisait pas pour payer les investissements bancaires. C'est dans ce cadre qu'une subvention complémentaire de Fr. 300'000.-- a été demandée et acceptée par le Législatif et que la subvention s'élève désormais à Fr. 1'400'000.-- afin de permettre les remboursements bancaires. Elle précise que l'intention de la Municipalité d'inscrire cette subvention au budget des années suivantes avait été clairement annoncée.

M. Olivier DUBI demande alors pourquoi le préavis a été amendé et accepté et questionne la prise en compte de l'avis du Législatif par l'Exécutif. Il en profite pour demander quels efforts sont effectués par VLT SA en vue de réduire leurs factures et augmenter leurs recettes puisque, selon lui, les comptes de l'entité ont toujours été cachés.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que les comptes de VLT SA ne sont pas cachés et qu'ils sont également remis à la Commission des finances. Il explique que la volonté du Conseil communal a été respectée et qu'il n'était pas question, dans le préavis, de demander Fr. 300'000.-- chaque année, mais qu'il s'agissait d'un complément budgétaire pour le budget 2025. Durant l'année, la Municipalité avait déjà informé le Législatif que les taxes touristiques avaient permis d'assumer ce manque en 2024. Il explique qu'il s'agit, avec cette subvention complémentaire, de procéder aux remboursements et qu'il ne s'agissait pas, avec le préavis, de l'ajouter au budget chaque année, mais d'un complément budgétaire pour 2025 qui, dorénavant, figurerait chaque année au budget. Il précise que si ce montant n'est pas alloué à VLT SA, la société devra licencier et fermer ou réduire les heures d'ouverture des infrastructures sportives qui ont été améliorées et qu'il faut rembourser. M. TURRIAN rappelle que l'année où la patinoire a été la plus avantageuse était l'année du COVID-19 puisqu'elle était fermée. Selon lui, la volonté n'est pas de réduire les offres de VLT SA, mais que, pour cela, l'entité doit amortir ses frais et qu'elle a besoin d'aide pour le faire. Il explique que la suppression de la société ne changerait rien à la situation financière puisque ces frais se retrouveraient dans les comptes communaux. Il termine en rappelant que la Municipalité n'a rien caché au Conseil communal, que le préavis était clair et qu'il stipulait que ce complément nécessaire figurerait chaque année dans le budget. Il précise qu'il n'est pas question ici des manifestations organisées par VLT SA pour lesquelles Fr. 1'500'000.-- ont été alloués. Il admet qu'il s'agit du même nom, mais explique qu'il ne s'agit pourtant pas du même compte et que ce montant n'a pas été modifié, que la Commune ne subventionne pas davantage VLT SA pour ses manifestations, mais essentiellement pour ses infrastructures qu'il faut rembourser. La Municipalité a soumis cette subvention complémentaire de Fr. 300'000.-- au Conseil communal qui l'a accepté pour 2025 en précisant que ce montant serait inscrit au budget chaque année. Il rappelle que le Législatif est libre de refuser d'inscrire cette subvention complémentaire dans le budget 2026.

M. Olivier DUBI insiste en rappelant que le préavis a été accepté uniquement pour 2025 et se demande où est passé l'amendement.

M. Léonard FARINE rappelle que les conclusions du préavis ont été acceptées amendées de sorte à préciser que cette subvention était acceptée en 2025 et non dès 2025. Il remercie le Conseiller DUBI d'avoir posé cette question afin d'ouvrir cette discussion et demande si la Commission des finances en a discuté plus amplement.

M. le Syndic répète que la volonté du Conseil communal a été respectée et que Fr. 300'000.-- supplémentaires ont été accordés dans le budget 2025. Il explique que la Municipalité a réinscrit ce montant nécessaire au budget 2026 et que le Législatif est libre d'amender ces Fr. 300'000.--, mais que cela entraînerait de gros changements au sein du Centre des Sports de Villars.

Selon M. Olivier DUBLI, lorsque le préavis a été amendé et accepté, il n'avait pas été précisé que ce montant serait inscrit au budget des années suivantes.

M. Dominique DIETRICH fait un parallèle avec les bâtiments scolaires pour expliquer la situation. Selon lui, cela reviendrait à construire une école, mais ensuite refuser d'allouer des montants pour procéder aux amortissements des bâtiments construits. Il s'agit de bâtiments dits « privés », mais tout-de-même communaux à 99,9%. Il rappelle que l'ensemble du Conseil communal avait accepté la construction de la piscine et de la maison des sports.

M. Olivier DUBLI fait remarquer que la construction n'a pas été acceptée à l'unanimité par les Conseillers communaux.

M. Dominique DIETRICH corrige et dit que la majorité du Conseil communal a décidé de faire construire ces infrastructures et que le Législatif doit à présent prendre ses responsabilités et accepter de les amortir. Il prend pour exemple la future piscine à Ollon qui devrait rapporter Fr. 28'000.-- et demande si les Conseillers communaux pensent que ce montant suffira pour couvrir tous les frais de la piscine. Il compare le débat mené lors de cette séance concernant les subventions à VLT SA à une situation où le Conseil communal ne souhaiterait plus, en 2030, amortir la piscine dont les entrées ne suffiraient pas pour rembourser les emprunts que les Conseillers communaux s'apprêtent à accepter. Selon lui, il s'agit de la responsabilité du Législatif d'accorder ces subventions à VLT SA pour amortir les infrastructures qu'il a accepté de faire construire.

M. Olivier DUBLI explique que dans le cadre d'une séance de la Commission de gestion, M. Sergei ASCHWANDEN leur avait affirmé que le fitness et le restaurant étaient en mesure de s'amortir eux-mêmes. Le Conseiller regrette que ça ne soit pas le cas.

Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente invite M. Jean-François THEUBET à rappeler en quoi consistent ses amendements.

M. Jean-François THEUBET explique que ces amendements se compensent, mais qu'ils seront traités séparément. Le premier amendement consiste en l'augmentation de Fr. 25'900.-- les charges du poste 3636.100 (Subventions diverses organi.privées à but non lucratif) afin de maintenir des subventions efficaces pour les clubs sportifs locaux.

M. le Syndic remercie le Conseiller pour son amendement ainsi que pour ses réflexions. Il souhaite commenter certaines informations afin de fournir des explications à l'Assemblée concernant les baisses de ces subventions. Le premier compte concerne les secours en montagne (1110.10 – Secours en montagne – avalanches (170 -410)). Il explique que le montant de ce compte avait été augmenté puisque le responsable avalanche, M. BRAND devait devenir salarié de la Commune d'Ollon. Après une analyse des possibilités de reprise de 2^{ème} pilier, il s'est avéré qu'il était préférable qu'il reste chez son

employeur (TVGD SA). En 2025, Fr. 50'000.-- avaient été prévus au budget et Fr. 39'000.-- de recettes, ce qui aurait laissé Fr. 11'000.-- à la charge de la Commune. Il admet que, dans le budget actuel, le montant accordé pour les avalanches est passé de Fr. 11'000.-- à Fr. 16'000.--, puisque l'expert avalanche est payé pour les endroits à risque de la région (en l'occurrence Exergillod, où les risques d'avalanches sont notamment élevés avec la voie de chemin de fer) et non pour les pistes de ski. Concernant les remboursements de prêt des organismes privés, une baisse de Fr. 18'200.-- à Fr. 13'500.-- est inscrite et s'explique par le fait que la colonne de secours avait demandé un budget plus important en 2025 pour procéder à l'achat de matériels. Le budget demandé par la colonne de secours pour 2026 étant plus faible que celui de 2025, le montant de ce compte a été ajusté. Il précise que la Municipalité a défendu auprès des autres communes (Bex, Gryon et Lavey) l'augmentation de la subvention à la colonne de secours qui était jusqu'à présent très faible. Les membres de la colonne de secours se montrent très reconnaissants envers la Commune d'Ollon. M. Patrick TURRIAN continue ses explications en mentionnant qu'une réduction se lit également dans le compte 3134.100 (Culture) qui comptait Fr. 11'000.-- en 2025 pour procéder à la restauration des registres. L'archiviste a confirmé que ce montant ne serait pas nécessaire en 2026 ce qui explique qu'il ne figure pas au budget. De plus, il rappelle que les concerts organisés pour les enfants, par les Classiques de Villars, ont été abandonnés en raison d'une très faible assistance à la Grande Salle d'Ollon, ce qui explique une diminution de Fr. 3'000.-- pour la culture. Pour ce qui est des prestations pour les seniors (5350.00 – Prestations et contributions seniors (711)), il explique que des changements ont eu lieu puisque l'association des Gentianes peut, grâce aux collèges privés de Villars, offrir des prestations aux seniors supérieures à ce qui était offert à l'époque où la Commune les subventionnait. Avant, seuls le Noël des aînés à Ollon, la Journée des aînés à Villars et la sortie des aînés étaient organisés et subventionnés par la Commune. Depuis que l'association des Gentianes a été mise en place, neuf repas de midi sont organisés chaque année pour lesquels l'association va chercher les seniors chez eux dans les villages de la Commune. Il est certain que si les collèges privés de Villars n'offraient plus les repas, le budget de l'association des Gentianes serait bien plus élevé. Pour ce qui concerne les mesures pour la jeunesse (5440.00 – Mesures pour la jeunesse (170 – 711)), Fr. 174'500.-- figuraient au budget 2025 contre Fr. 167'000.-- en 2026. Cette diminution s'explique par l'organisation en 2025 du Tir Cantonal des Jeunesses. Puisque cet événement a eu lieu en 2025, il ne figure plus au budget pour 2026 ce qui explique la diminution dans ce compte. M. le Syndic termine avec l'assistance et les autres aides sociales (5790.00 – Assistance et autres aides sociales (711 – 720 – 730)) en expliquant que le compte 3636.100 (Subventions individuelles organismes privés) connaît également une baisse puisque les samaritains n'ont demandé que Fr. 1'000.-- en 2026 contre Fr. 9'700.-- en 2025. Il assure que si les samaritains demandaient un budget supérieur à la

Municipalité, elle le leur attribuerait. Concernant le compte actions d'entraide dans le pays de Vaud (5920.00 – Actions d'entraide dans le pays (711)), il est passé de Fr. 5'500.-- à Fr. 2'000.-- puisqu'il a été décidé de ne plus y inclure systématiquement les divers. La Municipalité, lors d'une longue séance pour traiter le budget, a débuté son analyse avec un déficit de Fr. 4'000'000.-- et ne s'est pas attardée sur les économies effectuées, mais a cherché à être la plus juste possible, ce qui explique pourquoi les recettes ont été augmentées cette année. Au terme de cette séance, le Collège municipal a diminué les divers puisqu'il a obtenu en début de législature des compétences municipales pour un montant annuel de Fr. 50'000.-- qui peuvent notamment être utilisées, par exemple, pour la colonne de secours si celle-ci fait savoir qu'elle a besoin de matériel supplémentaire. Il conclut en soulignant que les membres de l'Exécutif remercient les Conseillers communaux pour leur lecture attentive du budget et qu'ils estiment avoir fait au mieux pour répondre aux demandes des clubs. Il rappelle que les clubs peuvent également faire part de demandes particulières à la Municipalité durant l'année qui, grâce à ses compétences, sera apte à leur attribuer des montants supplémentaires en cas de besoin. La Municipalité recommande donc au Conseil communal de refuser cet amendement.

M. Jean-François THEUBET remercie l'Exécutif pour son travail concernant le maintien des charges et concède qu'il est inutile d'accorder des budgets qui ne serviront pas. Il relève la question des compétences de la Municipalité s'élevant à Fr. 50'000.-- et admet que, dès lors, des amendements tels qu'il les a déposés, peuvent sembler inutiles. Selon lui, il est primordial de débattre sur ces comptes puisque les membres du Conseil communal ont été élus par des personnes qu'ils représentent et avec qui ils discutent. Il rapporte de ces discussions que certains clubs sportifs se sont vu refuser des subventions supplémentaires pour 2026. Lors de la séance de la Commission des finances, il a été confirmé que certains clubs sportifs percevraient moins de subventions. Le Conseiller souhaite donc montrer le soutien des membres du Législatif aux bénévoles de ces clubs au travers de ses amendements. Il comprend que cela soit discutable, mais estime être en droit de poser ces amendements pour de telles sommes (Fr. 25'900.--) puisque des montants supérieurs amènent d'autres débats et des complications procédurales qu'il ne souhaite pas. Il remercie la Municipalité pour sa position et confirme qu'il maintient la sienne et donc son amendement. Il termine en exprimant l'espoir que l'Exécutif soutienne les clubs sportifs locaux.

Mme la Municipale Julia MACHERET remercie le Conseiller pour sa remarque, elle souhaite apporter quelques précisions quant à ce compte et ce budget. Elle explique que le budget 2026 a été établi à l'identique de ce qui avait été accepté en 2025 pour la plupart des postes, à l'exception de deux qui ont été augmentés. Il s'agit des postes pour les espoirs sportifs, passé de Fr. 9'800.-- à Fr. 15'000.--, et du sport outdoor fitness, augmenté de Fr. 5'300.-- à Fr. 10'600.-- car

la Municipalité a souhaité offrir des cours de sport gratuits à tous, pendant toute l'année, autant sur le haut que sur le bas de la Commune. Elle explique que les subventions communales sont déterminées suite aux présentations des comptes lors des assemblées générales statutaires de chaque club. Elle souligne que la Municipalité soutient toujours le fonctionnement des clubs, l'activité à la formation de la jeunesse et qu'elle reste à l'écoute des clubs et étudiera toutes les demandes de subvention ou de soutien pour des événements particuliers, comme cela a notamment été le cas pour le Tir Cantonal des Jeunesses par exemple. Elle assure que le club concerné par les préoccupations du Conseiller sera rencontré en début d'année en vue de reprendre des discussions. Elle affirme néanmoins que lorsque les clubs ont des situations financières saines, l'Exécutif n'accorde pas forcément des subventions sans conditions particulières.

M. Jean-François THEUBET comprend la position de Mme la Municipale MACHERET et admet qu'en comparant le budget 2025 au budget 2026 une baisse n'est pas forcément visible, mais qu'un retour à une subvention supérieure pour 2026 avait été promise par l'ancien Municipal. Selon lui, le maintien de la situation inférieure équivaut à une baisse puisque promesse avait été donnée. Il souhaite apporter cet élément afin de nuancer les propos de la Municipale qui pourraient laisser penser qu'il était inutile d'augmenter le montant prévu dans ce compte. Il rappelle qu'il est important pour lui de soutenir les clubs locaux et de pouvoir répondre à leurs questions tout en évitant à la Municipalité de devoir utiliser son droit à dépasser le budget. Il estime que la situation proposée avantage tout le monde et maintient donc son premier amendement.

M. Steve BECHOLEY souligne que la subvention à l'outdoor fitness est augmentée, mais qu'il ne s'agit pas d'une activité de clubs avec des bénévoles mais plutôt d'une offre à la population. Il ne nie pas l'efficacité de cette mesure qui semble réunir du monde, mais préférerait que de l'argent soit attribué à des clubs même s'il ne s'agit pas de montants exorbitants.

M. Patrick TURRIAN répond que l'outdoor fitness est une volonté de la Municipalité et que ce projet a d'abord fait l'objet d'un test pour finalement être augmenté. Il a été constaté que la population apprécie ce type d'activités qui les encourage à bouger gratuitement. Il explique que l'Exécutif a estimé qu'augmenter cette offre était une bonne idée puisque la population joue le jeu. Il est clair que si la fréquentation de ces cours diminue et que les cours supplémentaires proposés ne rencontrent pas le même succès, ceux-ci seront remis en cause tout comme c'est le cas avec les subventions attribuées aux clubs locaux. Pour illustrer son propos, M. le Syndic prend pour exemple un club de lutte fictif dont les finances sont saines et pour lequel le budget alloué par la Commune suffit. Le rôle de la Municipalité est de répartir l'argent de la collectivité en fonction des comptes des clubs et de leurs objectifs qui sont étudiés par la Municipale des sports qui défend les différentes idées. Il assure

que toutes ces subventions ont été minutieusement analysées et qu'une rencontre avec le club dont parle le Conseiller est prévue en début d'année.

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus souhaitée, propose de passer au vote de cet amendement. M. Jean-François THEUBET, scrutateur pour cette séance, demande à la Présidente de se faire remplacer dans ce rôle, ne se sentant pas à l'aise avec l'idée de compter les votes pour son propre amendement. Mme Josiane PANCHAUD acquiesce et, puisque les autres scrutateurs sont excusés, M. Steve BECHOLEY prend la place de M. Jean-François THEUBET. Ainsi, le Conseil communal accepte, à main levée, à 22 oui, 18 non et 7 abstentions le premier amendement.

Mme la Présidente propose de continuer avec le deuxième amendement de M. Jean-François THEUBET qui concerne le point 3636.300 et propose une diminution de Fr. 25'900.-- à la subvention des infrastructures sportives de VLT SA.

M. Jean-François THEUBET avoue qu'il n'apprécie pas de modifier le montant total d'un budget et qu'il lui semblait dès lors nécessaire de compenser l'augmentation souhaitée dans son premier amendement. Il rebondit sur le débat quant à la subvention complémentaire de Fr. 300'000.-- accordée à VLT SA et concède qu'il était tout à fait clair pour la Commission des finances que cette subvention apparaîtrait dans le budget 2026. Il explique que l'amendement du préavis en 2025 avait pour objectif d'éviter que la conclusion ne contienne une durée dans le temps, étant donné qu'il s'agissait d'un montant d'investissement. Il ne souhaite pas rappeler les arguments de son rapport et rappelle uniquement que, pour compenser, il souhaitait réduire de Fr. 25'900.-- la subvention des infrastructures sportives de VLT SA.

M. le Syndic explique que, par principe, l'Exécutif s'oppose à cet amendement et assure que s'il venait à être accepté VLT SA serait consulté et devrait fonctionner différemment. Les sommes accordées à VLT SA étant attribuées en fonction des demandes et des analyses des budgets de la société, elles semblent nécessaires à la Municipalité. Il précise que la société affiche de meilleurs résultats et que des améliorations ont été effectuées.

Mme Catherine FLÜTSCH rebondit sur les propos du Syndic qui affirmait que les clubs sportifs affichaient de bonnes santés financières et fournissaient des efforts financiers. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'une raison valable pour les pénaliser et que VLT SA ne fait pas forcément les mêmes efforts. La Conseillère souhaite que les clubs fournissant des efforts soient également récompensés. Elle propose à la Municipalité d'utiliser ses compétences municipales pour VLT SA plutôt que pour les clubs locaux.

M. Patrick TURRIAN assure que VLT SA fournit des efforts conséquents. Il invite la Conseillère pour une visite afin qu'elle puisse constater par elle-même que la société met tout en œuvre afin de demander le moins d'argent à la

collectivité. Il rappelle que des activités gratuites ont été ajoutées au mandat de VLT SA et qu'elles sont à l'origine de l'augmentation des frais de la société. Il s'agit d'activités offertes aux hôtes, mais également aux citoyens de la commune. En ce qui concerne les Fr. 300'000.--, il rappelle qu'il s'agit de procéder à des remboursements nécessaires. Il explique que le conseil d'administration de VLT SA a été très strict avec la direction notamment en demandant de meilleurs résultats et une augmentation du chiffre d'affaires du restaurant. Le Syndic assure que des efforts sont effectués et que le budget demandé en tient compte. Il souligne qu'il faut également tenir compte du fait que VLT SA est le fruit de la fusion de l'Office du tourisme et du Centre des Sports afin de pouvoir joindre les activités et que la comptabilité de cette société est analytique, que chaque poste est étudié. Il prend pour exemple le container installé sur la place du marché pour permettre aux utilisateurs de se mettre à l'abri pour lequel il a également fallu trouver des fonds, mais que cela ne se reflète pas dans le budget. Il garantit que des efforts sont fournis et invite les Conseillers intéressés à aller constater par eux-mêmes comment cela se passe.

M. Gregory MEAN félicite le Conseiller THEUBET pour son premier amendement et espère que celui-ci ne profitera pas seulement au CS Ollon. Il ne comprend pas le choix de soustraire cet argent à VLT SA qui œuvre également pour le sport, pour les jeunes ainsi que pour la Commune. Selon lui, ce montant aurait pu être ponctionné sur d'autres comptes.

M. Jean-François THEUBET répond qu'il s'agissait surtout de faire en sorte que les montants s'annulent. De plus, au vu des nombreuses discussions autour de la subvention complémentaire accordée à VLT SA, il lui semblait logique d'intervenir en ce sens. Il avoue qu'il souhaitait surtout que son premier amendement soit accepté.

M. Robert SCULATI rebondit sur l'intervention de M. TURRIAN concernant une augmentation dans les comptes de VLT SA qui serait visible pour les Conseillers communaux. Il demande si cela signifie que les comptes détaillés de VLT SA seront dorénavant présentés au Conseil communal.

M. le Syndic explique que les comptes de la société figurent dans les comptes de 2024 présentés aux Conseillers communaux suite à la demande de la Commission des finances puisqu'il s'agit d'une société appartenant à la Commune. Il précise que ces comptes sont également disponibles sur le site internet de la Commune.

M. Robert SCULATI demande s'il est possible d'avoir plus de détails sur les comptes de VLT SA.

M. Patrick TURRIAN répond qu'ils contiennent déjà de nombreuses indications, mais qu'il n'est pas question de fournir le détail de tous les postes de la société du Centre des sports même s'il y a un bilan explicatif pour chaque poste.

Le Conseiller SCULATI explique que cela permet déjà de mieux comprendre le fonctionnement de VLT SA.

Le Syndic assure qu'ils essayent de faire au mieux.

M. Pierre CHERBUIN se dit surpris de la teneur du débat. Selon lui, le Conseil communal a accepté un amendement autorisant la Municipalité à dépenser des moyens supplémentaires au profit des sociétés présentées et dont les besoins ne justifiaient pas que ces montants soient portés au budget. Il rappelle qu'un octroi de dépense via un budget est une autorisation de dépense et non une obligation. De plus, son étonnement est exacerbé dans la mesure où la proposition consiste en une compensation d'un montant minime sur un budget communal conséquent. Selon lui, une augmentation de budget est parfaitement acceptable dans l'imprécision d'un budget. La compensation de ce budget se traduisant par un retrait d'un montant sur des amortissements ou des remboursements obligatoires concernant des emprunts dûment validés par le Conseil communal traduit à ses yeux un manque de vision, une irresponsabilité crasse et surtout le fait qu'un Conseil se dévalorise à ne pas respecter ses engagements. Il affirme avoir voté contre le premier amendement et compte voter contre le deuxième pour des motifs de correction budgétaire et invite les membres du Législatif à faire de même. Il ajoute que la compétence municipale de Fr. 50'000.-- par position est réservée aux cas exceptionnels et imprévisibles et non aux cas ordinaires, mais imprévus.

M. Léonard FARINE précise, pour répondre à M. Pierre CHERBUIN, que le compte 3636.300 affiche un montant de Fr. 1'350'000.-- et qu'il ne comprend pas uniquement les investissements, mais aussi les subventions. Il explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les amortissements, mais la subvention complète.

Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet ce deuxième amendement à l'Assemblée qui le refuse à main levée, par 10 oui, 23 non et 14 abstentions.

La Présidente demande si d'autres prises de parole concernant la rubrique 3410.00 (Sports) sont souhaitées. Aucune intervention n'étant enregistrée, elle propose de reprendre l'énumération des comptes.

3420.00 – Parcs, promenade, sentiers (160 – 170 – 320 – 430)

M. Olivier DUBI demande si VLT SA s'occupe également d'activités concernant ce compte ou si seule la Voirie en a la charge.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que seule la Voirie s'occupe des activités relatives à ce compte.

M. Olivier DUBI prie l'Assemblée de l'excuser, qu'il avait un doute puisqu'il s'agit d'un nouveau poste.

5350.00 – Prestations et contributions seniors (711)

Mme la Présidente demande à M. Léonard FARINE de bien vouloir donner lecture de son amendement qui propose de mettre en place une carte pour les seniors comprenant les mêmes avantages que la carte bienvenue. Cet amendement se traduirait dans le compte 5350.00 avec la création du poste 3637 – Subventions accordées aux ménages privés (3637.700 – Aides individuelles diverses) et en y inscrivant le montant de Fr. 10'000.--. Cet amendement fait partie intégrante du procès-verbal et est à retrouver en annexe.

À l'issue de la lecture, Mme Josiane PANCHAUD ouvre la discussion sur cet amendement.

M. le Syndic remercie M. Léonard FARINE pour son idée. Il souhaite apporter quelques informations concernant les cartes bienvenues qui offrent une gratuité des transports sur la ligne reliant les Ecovets à l'Alpe des Chaux pour les hôtes de la Commune qui payent la taxe de séjour. Il explique que cette mesure a été décidée avec les Commissions des taxes touristiques de Gryon, d'Ormont-Dessus et d'Ollon. Il rappelle que, lorsqu'une gratuité est mise en place, quelqu'un doit payer. Dans ce cas, cette mesure est financée par les hôtes et les propriétaires de résidences secondaires avec leurs taxes. Il précise que dans les Fr. 3.80.-- de la taxe de séjour d'un adulte, 80 centimes sont alloués aux transports publics. Ce montant a fait l'objet de négociations avec les transports publics. Il explique que cette gratuité reflétait la volonté des trois communes, inspirée des mesures déjà mises en place à Lausanne ou au Tessin et facilite les déplacements des touristes. Il s'agit avec cette mesure de gérer l'utilisation de la taxe touristique qui ne bénéficie qu'à ceux qui la payent. Les réflexions concernant la gratuité des transports avaient mené à questionner les bus navettes. La consultation des anciens budgets permet de constater les coûts des bus navettes pour la Commune. Ces coûts s'élevaient environ à Fr. 350'000.--. Il rappelle que l'offre était alors moins étendue (les Ecovets, l'Alpe des Chaux et l'entrée de Chesières n'étaient pas ou mal desservis), ce qui ne satisfaisait pas pleinement les utilisateurs. La volonté de la Commune a alors été de transformer ces bus navettes en transports publics, puis au projet de MobiChablais. En se référant au budget, il met en avant que dorénavant le montant alloué à ce poste s'élève à environ Fr. 1'300'000.-- alors que lorsque le projet de MobiChablais avait été présenté au Conseil communal il ne s'agissait que de Fr. 350'000.--. Il regrette que les coûts soient si élevés à présent. Concernant la gratuité, une réflexion a été menée avec les communes voisines de MobiChablais afin d'offrir la gratuité à tous les citoyens, mais il s'est avéré très compliqué de la mettre en place puisqu'il fallait notamment que la Commune paye les cartes pour les donner aux citoyens. La Municipalité ne s'oppose pas à la création d'une carte seniors, mais elle souhaiterait qu'elle soit proposée à tous les seniors de la Commune et pas seulement aux seniors de Villars. Elle est prête à s'engager à étudier la possibilité de mettre en place

une carte de ce type pour l'ensemble de la Commune. Il affirme néanmoins qu'il souhaiterait que cette carte soit réservée aux personnes en ayant besoin et que l'étude soit alors menée également sur la base des revenus des seniors. Il estime injuste que les citoyens de la Commune subventionnent les personnes ayant des moyens financiers. Il synthétise son propos en affirmant que la Municipalité est prête à étudier la possibilité de mettre en place la gratuité des transports pour les seniors de l'ensemble de la Commune, qui aurait un but social, ce qui signifie que, comme pour les cadeaux effectués en fin d'année, la situation des individus sera étudiée préalablement afin de cibler les personnes dans le besoin. La Municipalité invite le Conseil communal à refuser cet amendement tout en s'engageant, même si la législature touche à sa fin, à étudier les possibilités concernant cette gratuité.

M. Robert SCULATI souhaite que l'amendement de M. Léonard FARINE soit soutenu afin qu'un projet pilote voie le jour qui permettrait de déterminer si cela fonctionne ou non et de pousser la réflexion par la suite. Il invite les Conseillers à profiter de cette proposition qui n'engage pas des montants excessifs.

M. Dominique DIETRICH reconnaît qu'il s'agit d'une belle initiative, mais estime qu'elle survient tardivement. Il ne voit pas comment la Municipalité pourrait mettre un tel projet en place d'ici à 2026. Il rappelle qu'il souhaitait que l'ancienne carte Free Access soit offerte à tout le monde. Il répète qu'il estime que l'idée est bonne, mais que le délai ne permet pas de la réaliser.

M. Léonard FARINE remercie ses collègues pour leurs remarques. Il rappelle que les vœux de la Commission de gestion exprimés en juin 2025 contenaient une proposition allant dans ce sens. Il comprend que les projets de ce type prennent du temps et qu'ils font face à des obstacles, mais il pense qu'il vaut mieux tard que jamais et que le meilleur moyen de mettre en place de nouvelles choses est de commencer tout de suite et non le lendemain.

M. Dominique DIETRICH invite M. Léonard FARINE à essayer de mettre en place ce projet avec les TPC afin qu'il se rende compte des difficultés que cela peut engendrer.

M. Léonard FARINE indique qu'il maintient son amendement et espère que la majorité du Conseil communal le soutiendra.

M. Gregory MEAN salue l'initiative, mais se demande si les frais d'installation d'une carte de ce type ou un système informatique ont été pris en compte dans le budget de Fr. 10'000.-- que le Conseiller demande pour ce projet.

M. Léonard FARINE répond qu'il s'agit d'une estimation et qu'il imagine une simple carte imprimée sur un bout de papier et qui ne nécessite pas de gestion électronique (du même type que la carte Bienvenue). Il pense qu'une solution peut être trouvée et que, tout comme le délai, cela ne devrait pas freiner un tel projet. Il affirme avoir une grande confiance envers la Municipalité et est

ravi d'entendre qu'elle est prête à mettre ce projet en place. Il explique avoir d'abord pensé à une carte multicourses et que le montant estimé découle de cette idée. Il voit dans celle-ci la possibilité d'avoir un système simple, non électronique et ne nécessitant pas de la part des TPC de trouver une solution. Il explique que c'est ainsi que l'idée de la carte senior est née, mais comprend qu'il ne s'agit peut-être pas de la meilleure solution et qu'elle doit être peaufinée.

M. Gregory MEAN redemande si ces coûts ont été pris en considération dans le budget demandé.

M. Léonard FARINE indique qu'il s'agit davantage d'un forfait qui pourrait être donné aux TPC et qu'il faudrait ensuite qu'un règlement soit rédigé. Son amendement vise à donner la possibilité à la Municipalité d'étudier ce sujet.

M. Gregory MEAN insiste en affirmant que le Conseiller n'a toujours pas répondu à sa question qui était de savoir si un budget d'installation pour procéder à la mise en place a été prévu et non d'informatique.

M. Léonard FARINE répond qu'un budget informatique pour un tel projet n'est pas nécessaire.

M. le Municipal Philippe PASTOR affirme qu'une discussion avec les TPC afin de déterminer le nombre de personnes que cela concernerait est possible, mais ne souhaite pas débiter cette offre uniquement sur le haut de la Commune puisque certaines personnes du bas se plaignent déjà du fait que tout se passe à Villars. Il explique qu'une mesure similaire a déjà été mise en place pour les écoles pour que les élèves puissent utiliser les transports publics gratuitement entre Aigle et Gryon. Il est ouvert à l'étude de ce projet, mais ne souhaite pas séparer la Commune en deux.

M. Léonard FARINE comprend les préoccupations de M. PASTOR et explique que sa réflexion part du fait que la carte Bienvenue et la carte Fidélité concernent les activités qui se trouvent sur le haut de la Commune et permettent l'accès aux transports publics sur le haut. Son but n'est pas de séparer les citoyens, mais de s'inspirer d'un modèle qui paraît simple et être une bonne idée. Il s'agit de trouver une solution pour les seniors qui auparavant bénéficiaient des navettes gratuites. De plus, il rappelle que la majorité du Conseil communal avait voté en faveur d'une motion souhaitant davantage de places de parking lors des jours d'affluence et estime qu'offrir la gratuité des transports publics (entre Arveyes, le cimetière d'Huémaz et les Ecovets) pour les personnes souhaitant effectuer de petits trajets peut être une solution.

Mme Catherine FLÜTSCH comprend que la Municipalité ne souhaite pas faire de différences entre les citoyens du haut et du bas de la Commune. Elle souligne néanmoins qu'il s'agit de situations qui ne sont pas tout à fait comparables. Effectivement, les personnes du bas font leurs commissions à la boulangerie et à la laiterie, mais aussi à la Migros et à la Coop dans lesquelles

il est plus compliqué de se rendre en transports publics payés par la Commune alors que les personnes du haut ont la possibilité de se rendre uniquement à la Coop à Villars et ainsi se déplacer uniquement sur cette ligne. Elle souligne également que la problématique de la neige touche différemment les villages de la Commune et qu'elle rend les trajets des personnes âgées à pied ou en voiture plus dangereux à Villars. Elle rejoint M. Léonard FARINE sur les problèmes de parking rencontrés à la Coop à Villars, où se parquent parfois les touristes qui ne trouvent pas de place autre part dans la station, alors que cela n'est pas du tout le cas dans les Coop ou les Migros de la plaine. Elle pense que les habitants d'Ollon pourraient comprendre que ce projet soit d'abord mis en place à Villars puisque l'urgence y réside, mais que cette carte soit ensuite étendue à l'ensemble des seniors de la Commune.

M. le Syndic regrette que Mme Catherine FLÜTSCH ne connaisse pas bien les citoyens de la Commune. Il lui propose d'aller discuter directement avec les concernés. Selon lui, seules quelques personnes habitant au bord de la route utilisent les transports publics. Il préfère ne pas faire de différence entre les citoyens du haut et du bas de la Commune puisque, par exemple, les nonagénaires habitant aux Arnoux ne possèdent pas tous une voiture. Selon la Municipalité, il n'y a pas de différences dans la Commune. Il souhaite apporter une précision quant aux propos de M. Léonard FARINE concernant la carte Bienvenue et les transports publics. Il explique que les ceux-ci sont offerts avec la carte Bienvenue, mais qu'ils ont un coût pour la collectivité. Dans le cas des seniors, il ne s'agit pas d'avoir un budget de Fr. 360'000.-- comme c'est le cas pour tous les jeunes de la Commune puisque le but est d'inciter les jeunes à utiliser les transports publics afin qu'ils prennent cette habitude plutôt que d'être constamment transportés par des adultes. Dans le cas des personnes âgées, il s'agit de cibler les aînés qui ont besoin de ce genre d'aide. La Municipalité s'engage à étudier le cadre de cette mesure, mais les Fr. 10'000.- ne permettront pas cette étude et la distribution de ces cartes d'ici à janvier à Villars. Il explique que, bien que cela puisse paraître simple, il ne sera pas possible de l'instaurer en si peu de temps. Concernant le parking de la Coop de Villars, M. Patrick TURRIAN affirme, en s'appuyant sur les statistiques, qu'il est complet les samedis et les dimanches de beau temps entre 10H.00 et 15H.00. Selon lui, les personnes qui auraient besoin de cette mesure sont les personnes qui ne conduisent pas et, dans ce cadre, il ne sert à rien de cibler les habitants de Villars sous prétexte que l'accès aux parkings de la Coop et du Centenaire sont compliqués. Il estime que le positionnement de la Municipalité quant à cet amendement est clair et qu'il lui permettra de travailler sur ce sujet qui lui tient à cœur.

M. Roberto VALTERIO remercie M. Léonard FARINE pour son amendement dont l'objectif principal, selon lui, est de faire prendre conscience de ce besoin à la Municipalité ce qui est désormais atteint puisqu'une étude solide et juste sera effectuée. Il se dit interpellé par la volonté de maintenir à tout prix cet

amendement et invite le Conseiller à prendre du recul sur la situation puisque l'Exécutif ne pourra pas se soustraire à cet engagement qui sera retranscrit dans le procès-verbal de la séance. Pour ce qui est de mettre un projet pilote en place, il ne pense pas que ça soit une bonne approche puisqu'il ne prendra pas la situation financière des bénéficiaires en considération ce qui reviendra finalement à distribuer l'argent du contribuable à des personnes qui n'en ont pas forcément besoin. Il invite le Législatif à refuser cet amendement puisque l'objectif est atteint et qu'il ne vaut pas la peine d'ajouter des complications administratives et financières uniquement pour faire passer un amendement. Selon lui, la préoccupation principale réside dans le fait que ce type de mesures profitent aux aînés de la Commune et remercie à nouveau M. FARINE d'avoir déposé son amendement.

M. Léonard FARINE remercie M. Roberto VALTERIO dont il apprécie les discours de fin de débat permettant de synthétiser la situation et de recommander aux Conseillers communaux une manière d'agir. Il confirme maintenir son amendement puisqu'il s'agit de proposer un budget qui, comme l'a précisé M. Pierre CHERBUIN, ne représente pas une obligation, mais une possibilité et de laisser la Municipalité libre d'agir comme elle le souhaite avec ces Fr. 10'000.--. Néanmoins, il rappelle que le Conseil communal doit décider s'il accepte ou non cet amendement. Selon lui, l'adoption de cet amendement serait un signal fort et un souffle nouveau à cette idée qui a déjà fait l'objet de débats dans de nombreuses commissions. Si l'amendement venait à être refusé, il se réjouit tout de même de l'engagement de la Municipalité à étudier sa proposition. Il maintient son amendement et recommande au Législatif de l'accepter.

M. Thibaud THEUBET demande confirmation de la Municipalité qu'en cas de refus, une étude serait menée et demande dans quels délais elle serait menée.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que la Municipalité souhaiterait faire un retour sur cette étude d'ici à la fin de la législature, mais qu'une demande devra être effectuée au Service des impôts puisque le but est de savoir quelle tranche de revenus serait ciblée. Il rappelle qu'il n'est pas question d'offrir la gratuité aux personnes n'en ayant pas besoin. Il s'agira ensuite de définir la zone des transports publics qui fera l'objet de la gratuité et les coûts que cela induira. La Municipalité présentera alors un rapport au Conseil communal afin de lui annoncer combien de seniors seraient concernés et les tranches de revenus ayant été retenues. Comme trois séances du Conseil communal sont prévues pour la fin de la législature, cette étude sera présentée au plus tard en juin.

M. Léonard FARINE souhaite conclure en remerciant la Municipalité pour son soutien et recommande au Conseil communal de soutenir l'Exécutif en acceptant l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet cet amendement au vote du Législatif qui le refuse à main levée par 14 oui, 25 non et 6 abstentions. La Présidente reprend l'énumération des comptes.

7100.00 – Approvisionnement en eau (810)

Mme Bryony JANSEN demande si les coûts liés à l'assainissement du lac de Bretaye prévus pour l'année suivante figurent dans ce compte.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique que, comme il est très compliqué de déterminer un montant, il est pour le moment uniquement indiqué des honoraires puisqu'il s'agit seulement d'analyses. Il précise que les décisions de la Direction générale de l'environnement sont attendues afin de déterminer les actions à mettre en place.

Mme Bryony JANSEN demande si le Conseil communal sera informé de l'évolution de la situation.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND assure qu'une communication municipale sera lue et que les informations seront également publiées sur les réseaux sociaux de la Commune. Il répète que la situation est aujourd'hui plus claire puisque l'origine du problème est connue.

7610.10 – Protection de l'air et du climat (820) – 3636.100 – Subventions diverses organismes privés à but non lucratif

Mme Belinda MURPHY constate que le montant pour les subventions liées au développement durable s'élève, comme l'année précédente, à Fr. 150'000.--. Elle demande ce qu'il en est du postulat accepté par le Conseil communal en 2023 pour le réinvestissement durable des revenus issus des énergies fossiles dans lequel il était demandé à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur cette possibilité.

M. Patrick TURRIAN admet que la Municipalité a omis répondre à ce postulat.

M. Léonard FARINE indique que la réponse au postulat est attendue depuis juin 2023.

M. le Syndic explique que des questions se sont posées concernant Holdigaz et que des évolutions sont également à prévoir en fonction de la nouvelle loi sur l'énergie actuellement en débat au Grand Conseil. Des réflexions sont menées au sein de la Municipalité quant à un préavis qui concernerait la vente de titres Holdigaz qui actuellement rapportent des dividendes, mais qui ne les rapporteront plus dans un futur proche. Ces actions, qui figurent dans les comptes, possèdent actuellement une valeur relativement importante, mais le futur est incertain. Les réflexions de la Municipalité ont également été alimentées par le changement de nom d'Holdigaz en Holdinova pour refléter la transition énergétique de la société. Il explique qu'actuellement aucune décision n'a été prise quant à la vente des titres et que ce débat sera porté

devant le Législatif. Il explique que, pour encourager le développement durable et améliorer les comptes communaux, les revenus qui proviennent d'une société produisant du gaz sont nécessaires (puisque, par exemple, le compte relatif aux transports urbains, qui est compris dans le développement durable, est passé de Fr. 350'000.-- à Fr. 1'600'000.-- pour MobiChablais). Si ces revenus venaient à disparaître, cela se transformerait en recettes affectées. Il s'agit d'argent utilisé par la Commune pour équilibrer ses comptes et encourager le développement durable (en isolant des bâtiments par exemple) puisque les comptes relatant les demandes de subventions témoignent du fait que le montant auquel aurait droit la Commune n'est pas complètement utilisé. La création d'un règlement pour l'utilisation des réserves ne lui semble pas nécessaire puisque ces montants ne sont pas demandés par la population. De plus, la Commission du développement durable de la Commune réfléchit également aux subventions puisque la loi sur l'énergie, qui fera l'objet d'un troisième débat au Grand Conseil, pourrait faire bouger les choses. Il précise concernant cette loi que Les Vert.e.s, estimant que la loi a été vidée de sa substance, proposent un référendum et que l'UDC en propose également un puisqu'il la juge beaucoup trop dure. Selon lui, il faut attendre de voir ce qu'il va se passer avec cette loi puisque des subventions supplémentaires pourraient être attribuées, ou alors il faudrait envisager de nouvelles subventions communales pour les panneaux solaires (qui sont pour le moment subventionnés par le Canton) ou pour l'isolation si celles du Canton sont jugées insuffisantes. Il réitère ses excuses concernant l'absence de réponse au postulat et affirme qu'une en sera donnée, mais qu'au vu des réflexions actuelles, il est difficile de prendre une décision.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND complète les propos du Syndic en indiquant que la Commission des finances a comparé les subsides liés au développement durable octroyés par la Commune d'Ollon avec ceux octroyés par les Communes voisines (Bex, Aigle, Vevey et Montreux) et que peu de différences ont été constatées. Il s'agissait de s'assurer que les taux d'octroi de subsides pour le développement durable soient plus ou moins alignés. La comparaison a été réeffectuée quelques semaines avant la séance du Conseil communal et a permis d'augmenter légèrement les subsides de certains postes. Il explique néanmoins qu'il n'est pas question de remettre une couche alors que le plan bâtiment de l'Etat de Vaud est en vigueur et que celui-ci octroie déjà des subsides. Il rejoint M. TURRIAN sur le fait qu'il n'est pas possible d'octroyer Fr. 250'000.-- au budget chaque année. Il estime que le système actuel fonctionne bien, que ces subsides doivent répondre à une demande et apporter réellement quelque chose. La Commission pour le développement durable (composée de 8–9 membres) a également procédé à un contrôle de manière impartiale et a constaté que la Commune d'Ollon était alignée aux Communes voisines.

M. Léonard FARINE demande si des documents écrits concernant les activités de la Commission pour le développement durable sont consultables. Il se réjouit d'entendre qu'elle entreprend des choses et souhaiterait pouvoir s'informer sur ses activités, notamment pour comprendre comment il est possible d'estimer que la Commune d'Ollon soit alignée en termes d'octroi de subsides alors qu'elle ne possède que 4 points au budget à ce sujet tandis la Commune de Vevey en possède 25.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique que les activités de la Commission pour le développement durable sont en train d'être synthétisées dans un rapport et qu'il sera inclut dans les comptes.

Selon M. Léonard FARINE, les citoyens de la Commune d'Ollon seraient également intéressés de connaître ces activités et invite la Municipalité à communiquer à ce sujet.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND demande si le Conseiller a des soupçons quant à cette Commission.

M. Léonard FARINE répond qu'il n'a aucun soupçon, mais que la Commission de gestion avait notamment formulé un vœu visant une meilleure communication quant à la Commission pour le développement durable et qu'il voit l'occasion de soutenir la Municipalité dans cette démarche. Il lui semblerait intéressant de communiquer auprès de la population sur les études effectuées, sur les nouveaux règlements et les nouvelles initiatives pour encourager le développement durable ainsi que les initiatives personnelles.

M. Patrick TURRIAN explique que de nombreuses informations ont été publiées dans le Boyard et que les différentes communications municipales au sujet du développement durable publiées dans le bulletin communal avaient également été synthétisées. Il propose que, pour l'édition du printemps, un article concernant le développement durable soit écrit, mais rappelle que la communication est toujours une volonté de la Municipalité. Néanmoins, il ne souhaite pas faire part des réflexions en cours concernant les dividendes de la société Holdigaz et la potentielle vente de ces titres qui constituent pour le moment des réflexions internes.

9630.50 – Chalets de montagne (350)

M. Olivier DUBI demande quelle est la différence entre l'appellation « chalets d'alpage » et « chalets de montagne ».

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER explique que les chalets d'alpage sont liés à une activité agricole alors que les chalets de montagne n'ont pas de lien avec l'agriculture.

M. Olivier DUBI la remercie et s'excuse pour sa question, il avoue ne pas avoir vu l'annotation qui répondait à sa question.

Arrivée au terme de l'énumération des postes, Mme la Présidente ouvre une discussion générale sur le budget 2026. La parole n'étant pas demandée, elle soumet la conclusion finale du préavis prenant l'amendement accepté en compte.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 abstention),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ◆ vu le budget 2026 daté du 3 novembre 2025 présenté par la Municipalité,
- ◆ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire,
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ◆ tenant compte de l'amendement voté et accepté qui augmente à hauteur de Fr. 25'900.-- le montant alloué au compte 3636.100 du poste 3410 afin qu'il s'élève à Fr. 240'000.--,

DÉCIDE

d'**ADOPTER** le budget du Service des Finances communales pour 2026 amendé qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 54'773'200.--
Total des revenus	<u>Fr. 53'106'500.--</u>
Déficit	<u>Fr. 1'666'700.--</u>

Préavis 2025/10 : OLLON – ECA 442 – Grande Salle Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement énergétique

Mme la Présidente prie le rapporteur de la Commission des finances, M. Basile GOLAZ, de donner lecture de son rapport. La Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'accepter les conclusions du préavis.

Mme Josiane PANCHAUD remercie le Conseiller pour la rédaction et la lecture de son rapport. Elle ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis et les soumet au vote du Législatif.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (3 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ◆ ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/10
- ◆ ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études précitées, pour un montant total de **Fr. 407'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des études, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Préavis 2025/11 : Remplacement de divers véhicules pour différents Services communaux

La Présidente prie M. Jean-François THEUBET, rapporteur de la Commission des finances, de lire le rapport de la Commission dont les membres, à l'unanimité, recommandent d'accepter les conclusions du préavis.

Mme Josiane PANCHAUD le remercie pour la rédaction et la lecture de son rapport et invite M. Maxime ROTH, rapporteur de la Commission technique, à donner lecture de son rapport. La Commission technique, à l'unanimité des membres présents, recommande au Législatif de refuser les conclusions du préavis municipal.

Mme Josiane PANCHAUD le remercie pour son travail et ouvre la discussion sur le préavis n° 2025/11.

M. le Municipal Philippe PASTOR admet que les frais liés à ces véhicules sont élevés. Il affirme que la volonté de la Municipalité est de se tourner vers des véhicules électriques lorsque cela est possible. Cette possibilité a été envisagée, mais ne paraît réalisable et peu coûteuse seulement pour le bas de la Commune puisque les chargeurs seraient situés au Bruet. Pour ce qui est du haut de la Commune, un trax pourrait être chargé pendant la nuit puisqu'il n'est pas utilisé comme les « Meli ». Il souhaite, puisque cela a été demandé, apporter des précisions quant aux heures de travail effectuées par ces véhicules en hiver et en été. Le « Meli 1300 » a environ 7'000 heures, dont 4'500 heures de salage, de déneigement et de fraisage en hiver. Ce véhicule a engendré des coûts pour des pièces à hauteur de Fr. 9'000.-- pour l'année 2025 en plus des heures de travail. Il précise que lorsqu'il neige, ces véhicules servent pendant 14 heures de suite, ce qui signifie qu'il est actuellement impossible de posséder des fraiseuses électriques qui ne garantissent que 8 heures de travail. Ces véhicules, si leur achat venait à être accepté par le Législatif, pourraient être remplacés immédiatement. Concernant le « Meli 7000 », qui pourrait être commandé pour l'année suivante, il est prévu qu'un test soit effectué pendant l'hiver 2025 – 2026 avec un véhicule électrique afin de constater si cela représente une solution envisageable. Il précise que des doutes persistent quant à l'efficacité par rapport à la neige en montagne, mais qu'il pourrait convenir pour les travaux en plaine. L'entretien de ce véhicule Meli 7000 a coûté Fr. 42'000.-- (Fr. 20'000.-- de pièces effectués par l'atelier et Fr. 22'000.-- de pièces effectuées par des tiers). Il explique que, au vu des coûts de ces

véhicules en 2025, le report de ces achats coûtera donc cher et que l'assurance d'un déneigement efficace est primordiale à Villars. Il a obtenu l'information selon laquelle les « Meli » peuvent être approvisionnés avec de l'huile bio grâce aux avancements hydrostatiques. Il affirme alors que si ces véhicules étaient commandés, ils le seraient avec cette huile bio. Pour ce qui est du remplacement de la chargeuse sur pneus Holder, qui a 33 ans, la volonté est de se tourner vers un engin électrique. Cela permettrait, dans ce cas, de limiter le bruit qui dérange les citoyens. Il s'agirait aussi de l'équiper d'une lame à neige afin qu'elle puisse servir également au déneigement des places du Rendez-Vous inférieures et supérieures vu que les utilisateurs de ces parkings arrivent désormais à 7H.00 le matin et qu'il faut donc revoir le système de déneigement. Pour ce qui est des faucheuses radiocommandées, elles soulageraient la Voirie qui, actuellement, utilise des débroussailluses. Le Service des Eaux a besoin d'un bus, mais il a affirmé être ouvert à l'utilisation de véhicules électriques. Il n'y aurait dans ce cas pas de problèmes de chargement puisqu'il est possible de le faire en bas. Il a également été envisagé d'installer une borne de recharge à Chesières pour la chargeuse à pneus. Il assure que l'installation de ces chargeurs est peu coûteuse (environ Fr. 1'000.--/pièce). La balayeuse aurait un moteur de rechargement qui se rechargerait la nuit. L'idée était de conserver la balayeuse actuelle à Villars afin d'éviter les allers-retours entre Ollon et Villars. Il informe l'Assemblée que la Commune de Gryon serait également intéressée à louer cette balayeuse puisque pour le moment la Commune voisine fait monter une balayeuse depuis Aigle.

M. Michael BOCHATAY rebondit sur les propos de M. le Municipal qui affirme qu'un test sera effectué pour le « Meli 7000 », mais constate qu'un véhicule électrique est budgété dans le préavis.

M. le Municipal Philippe PASTOR indique que deux offres figurent dans le préavis pour le « Meli 7000 ». L'offre pour la version électrique s'élève à Fr. 433'000.-- alors que l'offre pour l'option thermique s'élève à Fr. 322'000.--. Il affirme que la Municipalité souhaiterait se tourner vers la version électrique si le déneigement est possible, mais qu'il faut l'essayer car si le véhicule ne pouvait pas répondre aux besoins en termes de déneigement, son utilisation serait compliquée. Il explique que ce véhicule est beaucoup utilisé aussi pendant l'été, notamment pour transporter du goudron ou de la terre et que, si le préavis était accepté, il serait commandé pour l'hiver suivant.

Mme Laurence DERIAZ avoue ne pas avoir énormément de connaissances dans ce domaine, mais estime que la Voirie fait un excellent travail et que si leurs véhicules sont vétustes, les remplacer est une nécessité. Selon elle, le Conseil communal devrait faire confiance au rapport du Municipal et accepter le remplacement de ces véhicules.

M. Robert SCULATI ne comprend pas que ce préavis concerne l'achat de véhicules qui doivent encore être testés avant l'achat.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique que la volonté de la Municipalité est de se tourner vers l'électrification des véhicules, mais que malheureusement il n'a pas encore été possible de tester cette machine avec une lame et une saleuse. Ce véhicule ne serait donc pas commandé dans l'immédiat, mais seulement l'hiver suivant. S'il s'avère que la variante électrique ne correspond pas aux besoins de la Commune, il faudra acheter la variante thermique pour les hauts. Selon lui, un véhicule électrique faciliterait tout de même le déneigement en plaine.

Selon M. Olivier DUBI, les véhicules servant aux déplacements des ouvriers devraient être électriques, mais estime que pour les véhicules de travail cela peut s'avérer compliqué. Il craint que ces véhicules ne puissent pas être utilisés longtemps.

M. le Municipal PASTOR explique qu'au Brassus, le changement vers un « Meli 1300 » avec une lame et une saleuse a déjà été effectué, qu'ils travaillent 8 heures par jour avec et qu'ils en sont satisfaits. Bien que le domaine du Brassus soit moins raide que celui de Villars, cela reste un bon indicateur. Malheureusement, le véhicule qui sera testé à Villars ne sera pas équipé d'une lame puisqu'il n'est pas possible de le tester avec cet agrégat. C'est pour cela que des discussions avec les Services communaux du Brassus ont eu lieu. Il explique également avoir discuté avec les Services des Eaux et des Forêts de la Commune d'Ollon et que ceux-ci ont assuré être prêts à passer à des véhicules électriques si ces modèles sont fermés à l'arrière pour éviter les vols de caméra et de tronçonneuses. Effectivement, les pick-up ouverts sont moins pratiques puisqu'il n'est alors pas possible d'y laisser du matériel.

M. Maxime ROTH souhaite préciser qu'il ne s'agissait pas de remettre en question le travail de la Voirie ou des Services communaux dans le rapport de la Commission technique qui a bien compris l'intérêt de ces remplacements. Pour les membres de la Commission technique, il manque une stratégie communale à long terme quant à la flotte des véhicules.

M. le Municipal Philippe PASTOR indique qu'il y a une stratégie communale pour la gestion des véhicules, mais que le domaine de la Commune reste complexe ce qui rend compliqué le passage à l'électrique sans passer par une phase de test qui, malheureusement, n'était pas possible auparavant.

Constatant que la parole n'est plus demandée, la Présidente rappelle les conclusions du préavis municipal et les soumet au vote du Législatif.

Ainsi, à main levée par 9 oui, 13 non et 23 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ♦ ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/11

- ◆ ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ◆ ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE

d'**AUTORISER** la Municipalité à acquérir les véhicules et agrégats proposés pour un montant total de **Fr. 1'319'000.--**.

Malgré ce refus, M. le Municipal Philippe PASTOR remercie le Conseil communal.

5. Nomination d'une nouvelle membre à la Commission de naturalisation

Considérant la démission de Mme Laetitia ACCIARDO lue en début de séance, le Conseil communal doit procéder à son remplacement au sein de la Commission de naturalisation. Comme mentionné dans le courrier de la Conseillère, le PLR propose la candidature de Mme Michèle MEDÉE-BERTMARK.

L'Assemblée valide cette nomination par applaudissements.

6. Communications municipales

La Présidente invite les membres de l'Exécutif à procéder à la lecture de leurs communications.

- Mme la Municipale Sally-Ann JUFER donne lecture des communications intitulées « Incendie de la Moutonnerie – point de situation » et « Point de situation – Collège de Perrosalle ».
- M. le Municipal Philippe PASTOR lit la communication intitulée « « OLLON 2050 » - point de situation ».
- M. le Municipal Gilbert FREYMOND donne lecture des communications intitulées « Préavis 2019/10 VERSCHIEZ Assainissement des réseaux souterrains et réfection de chaussées » et « Source du Poutet – Odeur et goût de l'eau – point de situation ».

Ces cinq communications font partie intégrante du procès-verbal et sont à retrouver en annexe.

7. Propositions individuelles

M. Florian DAVEN rappelle que le Parti Socialiste, par la voix de Mme Julia MACHERET, avait déposé, le 14 juin 2024, une motion intitulée « Motion en faveur de l'accès aux espaces publics et communautaires pour les personnes

en situation de handicap ou personnes à mobilité réduite (PMR »). Cette motion a été adoptée par le Législatif par 54 oui et 1 abstention et a été ainsi transmise immédiatement à la Municipalité. Selon l'art. 77 du Règlement du Conseil communal, l'Exécutif « doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition par l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ». En cette séance du 12 décembre 2025, les délais sont dépassés depuis plusieurs mois et aucune information n'a été donnée au Conseil communal. Selon le Conseiller, à l'aube de 2026, la Commune d'Ollon se doit de se mettre en ordre quant à la mobilité des personnes en situation de handicap ou personnes à mobilité réduite. Il demande à la Municipalité où en est ce projet et si une étude a été effectuée.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER admet que les Services communaux ont été très occupés par les différents chantiers en cours et s'excuse de ce retard. Elle explique néanmoins que de nombreuses réflexions ont été menées puisque, pour ce qui est des bâtiments protégés, qui sont nombreux sur le domaine de la Commune, ces travaux s'avèrent compliqués et très coûteux. Elle indique que les rénovations de la Grande Salle interviennent également dans le sens de cette motion puisqu'un accès avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite est prévu dans le projet. Mme la Municipale assure que cette motion n'a pas été oubliée et qu'elle relancera les Services communaux afin d'y donner une réponse.

M. le Syndic complète en disant que, malgré la surcharge de travail du responsable des bâtiments, M. Yann VOISARD, ce dernier a présenté un rapport à la Municipalité avec des études. L'Exécutif n'a pas encore fait de choix et c'est la raison pour laquelle il n'a encore rien présenté au Conseil communal. Il annonce que tous les bâtiments communaux, y compris la Grande Salle de St-Triphon où réside Mme la Municipale Julia MACHERET, auront un accès pour les personnes à mobilité réduite, mais que ces travaux doivent être repris au printemps et que la Municipalité ne manquera pas d'en informer le Législatif.

Mme Catherine FLÜTSCH, à la lecture de la 93^{ème} édition du Boyard de l'automne 2025, a appris que la présentation d'un préavis concernant la sécurité routière aux abords des écoles (contenant notamment la création de zones limitées à 20km/h et 30km/h) était prévue pour la présente séance du Conseil communal. Constatant que ce préavis n'a pas été transmis au Législatif, elle demande où en sont les réflexions concernant ce sujet et si ce préavis est prévu pour les séances du Conseil communal du printemps. Elle estime important que des mesures soient prises pour la rentrée scolaire d'août 2026.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique que le travail autour des écoles a été effectué avec l'instauration de zones limitées à 30km/h et que des retours

positifs des citoyens ont été enregistrés. Pour ce qui est des zones à 20km/h, il regrette devoir annoncer que la DGMR les a malheureusement refusées ce qui signifie que la Municipalité n'est pas en droit de les mettre en place. L'ingénieur communal analyse la possibilité d'instaurer d'autres zones à 30km/h dans le village d'Ollon.

Mme Belinda MURPHY remercie, au nom des habitants de St-Triphon, les Conseillers municipaux Philippe PASTOR et Gilbert FREYMOND pour le travail effectué auprès des TPC ainsi que Mme la Municipale MACHERET pour sa présence à une séance en avril organisée à St-Triphon. Les citoyens de St-Triphon sont ravis que les bus permettant de rejoindre directement Aigle aient été remis en place.

La Municipalité la remercie.

M. Florian DAVEN rebondit sur les propos de M. le Municipal Gilbert FREYMOND qui affirmait avoir eu uniquement des retours positifs concernant la circulation routière aux abords des écoles. Il souhaite donner un retour négatif puisque les trottoirs franchissables, qui permettent aux voitures de se croiser, lui semblent dangereux dans la mesure où certains automobilistes les considèrent comme faisant partie intégrante de la route et ne prêtent pas attention aux enfants. Il ne souhaite pas que des poteaux empêchant la circulation sur les trottoirs soient ajoutés, mais estime que ce sujet mérite quelques réflexions afin de trouver une solution pour que les automobilistes adaptent leur vitesse et utilisent ces trottoirs uniquement pour croiser d'autres véhicules.

M. le Municipal Philippe PASTOR admet que c'est également un problème à Villars et que l'installation de potelets y est prévue afin d'empêcher les automobilistes de rouler dessus. Il imagine que cela pourrait également être une solution pour les routes à Ollon.

M. Florian DAVEN confirme que cela pourrait être une solution.

M. le Municipal Philippe PASTOR lui demande si cela concerne le chemin du Collège ou la route de la Distillerie à Ollon. Il admet que cette situation peut être dangereuse.

Le Conseiller DAVEN lui répond qu'il s'agit du chemin du Collège. Il affirme qu'en règle générale, le système fonctionne bien, mais que ce chemin reste dangereux.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND ajoute que la circulation est interdite durant les heures d'écoles sur le chemin du Collège (mise à part pour les habitants, les livreurs et le personnel de l'UAPE) et qu'il est difficile d'instaurer des mesures plus contraignantes que cette interdiction. Il invite néanmoins à appeler la police lorsque ce genre de comportement est observé.

M. Florian DAVEN affirme que l'EPOC est très présente pendant les horaires scolaires et fait son travail, mais que le problème réside également en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Mme Catherine FLÜTSCH demande à M. Gilbert FREYMOND si des abris de bus sont prévus à l'école pour les jours de pluie et à M. Philippe PASTOR où il est possible de retrouver la communication municipale qu'il a lue et qu'elle a trouvée très intéressante, bien que très touffue. Ces communications font partie intégrante du procès-verbal, mais elle ne parvient pas à les trouver sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente indique la Secrétaire lui souffle que les communications municipales sont à retrouver à la fin des procès-verbaux déposés sur le site internet de la Commune.

Mme Catherine FLÜTSCH répond que lorsqu'elle reçoit les procès-verbaux par courriel, ils ne contiennent pas d'annexes et donc pas les communications municipales.

La Secrétaire explique que, lors de l'envoi des procès-verbaux aux membres du Législatif par courriel, les annexes ne leur sont pas envoyées d'office pour éviter que l'envoi ne soit trop lourd. Néanmoins, elle les transmet volontiers individuellement aux Conseillers qui les lui demandent.

Mme Catherine FLÜTSCH la remercie.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND explique qu'aucun abri de bus n'est prévu pour le moment à l'école.

Mme Catherine FLÜTSCH explique que, comme le trajet des bus MobiChablais n'était pas fixe et que certains arrêts étaient provisoires, elle comprend que ces abris n'aient pas été envisagés auparavant. Elle estime néanmoins que des abris pourraient être installés au collège de Perrosalle puisqu'il s'agit d'un des arrêts les plus utilisés.

M. le Municipal Philippe PASTOR indique qu'il n'y a pas d'abris de bus à la gare à Aigle non plus et qu'ils ne sont donc pour le moment pas envisagés. Il en profite pour demander si l'arrêt à la sortie de St-Triphon en direction de la gare est utilisé puisqu'il a constaté qu'un mobilhome était installé à cet endroit.

Mme la Municipale Julia MACHERET lui répond que les habitants de St-Triphon ne prennent le bus qu'au village.

M. le Municipal Philippe PASTOR complète en précisant que, pour les personnes à mobilité réduite, certains arrêts de bus de la ligne 144 (reliant Aigle et Villars) seront adaptés, mais qu'il n'est pas possible de garantir qu'ils seront tous transformés puisque certaines normes ne le permettent pas. Pour ce qui est des arrêts du MobiChablais, il faut être certain que ceux-ci soient maintenus avant

de procéder à des ajustements. Il informe qu'un préavis sera présenté au Conseil communal en temps voulu.

M. Basile GOLAZ profite des questions posées autour des zones limitées à 30km/h et des arrêts de bus afin de revenir sur son intervention lors de la précédente séance du Conseil communal par rapport à l'arrêt de bus du Moulin situé au début de la route de Panex. Le Municipal PASTOR avait alors répondu que cette zone était à l'étude dans le cadre d'une potentielle zone 30km/h s'étendant jusqu'à l'entreprise Bollschweiler. Il fait notamment part de son inquiétude pour les enfants utilisant cet arrêt de bus.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que la zone 30km/h souhaitée devait s'étendre de la gare d'Ollon jusqu'au départ de la route de Panex et que l'objectif était de la prolonger en direction de Panex, mais que le Canton ne souhaite pas entrer en matière. La zone 30km/h ne sera possible qu'entre la gare d'Ollon et le Château d'Ollon. Il regrette qu'il ne soit pas possible de la prolonger jusqu'à la route de Panex à la vue des nouvelles constructions dans cette zone. Concernant les zones 20km/h initialement prévues dans le centre du village, elles sont, selon le Canton, trop risquées puisqu'elles contiennent de nombreux angles de maisons. Il affirme néanmoins que ces secteurs ne permettent dans tous les cas pas une circulation bien au-delà des 20km/h.

M. Gregory MEAN demande à M. Philippe PASTOR de répéter au Service de la Voirie l'importance de leur travail et que le Conseil communal comprend la nécessité de procéder au remplacement de leurs véhicules. Il en profite pour faire part des différences entre les lampadaires dans le village de Villars et demande si une harmonisation est envisageable.

M. Philippe PASTOR répond que normalement les mêmes lampadaires sont installés dans l'ensemble du village et qu'il n'a pas fait attention. Il assure qu'il ira contrôler et explique que de nombreux problèmes d'éclairage sont survenus à Villars. La Romande Energie a repris cet éclairage et une trentaine d'armoires doivent être changées. Il souhaitait faire une communication municipale à ce sujet mais, comme de nombreuses communications étaient déjà prévues, il y a renoncé. Il explique qu'il est possible que certains lampadaires soient éteints puisque la façon de les brancher est différente et que le changement d'armoires est en cours.

M. le Syndic remercie la Présidente pour les débats et les séances qui ont été organisés par celle-ci. Il remercie également les Conseillers communaux pour les débats qui ont eu lieu. Il rappelle qu'il est normal, dans un système démocratique, que les avis divergent et se réjouit de travailler dans un environnement dans lequel le respect mutuel prône. Il assure que la Municipalité n'est pas contrariée par le refus d'un préavis et qu'elle en profitera pour le retravailler et le présenter modifié au Conseil communal. Il informe le Législatif qu'il a remercié et félicité, au nom du Conseil, les collaborateurs de la Commune lors du souper de fin d'année. Il relate le plaisir qu'il éprouve

lorsque des citoyens lui font part de la qualité du travail des Services communaux que ce soit pour le déneigement, le Service des eaux, la STEP, la forêt ou l'administration. Il rappelle qu'il s'agit d'un service public, que ces collaborateurs sont au service des citoyens, des Conseillers communaux et des hôtes de la Commune et qu'ils œuvrent afin de les satisfaire. La Municipalité remercie les Conseillers communaux et leur souhaite ainsi qu'à leur famille ses meilleurs vœux. L'Exécutif se réjouit de les retrouver l'année prochaine.

Mme la Présidente lève la séance à 23H.12. Elle remercie l'Assemblée pour les débats constructifs ainsi que la Secrétaire pour sa collaboration et sa réactivité. Elle invite l'ensemble des personnes présentes à l'apéritif prévu dans la Grande Salle d'Ollon ainsi qu'à la dégustation des traditionnels bricelets qu'elle a eu le plaisir de confectionner avec la Municipale Julia MACHERET qui devait, avant son élection à la Municipalité, assurer la Présidence du Conseil communal. Elle remercie également l'Abbaye de Salaz et le Conseiller Halard CROPT qui ont fournis le vin servi à l'apéritif. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année et une agréable fin de soirée aux membres de l'Assemblée et leur rappelle que des chocolats sont offerts par le Conseiller Gregory MEAN.

La Présidente :

J. Panchaud



La Secrétaire :

M. Despont

Rapport

OBJET DU RAPPORT

BUDGET 2026 – RAPPORT DE MINORITÉ

INTRODUCTION DU RAPPORT

La Commission des finances s'est réunie le 25 novembre 2025, en salle du Conseil Communal.

Etaient présents Messieurs les conseillers Julien CORNAMUSAZ, Dominique DIETRICH, Basile GOLAZ, Mathieu JOURDAIN, Cédric FROSSARD et Jean-François THEUBET. Monsieur Grégory MEAN était excusé.

Elle remercie la Municipalité de sa présence et pour ses explications.

RAPPORT (FAITS MARQUANTS)

Préambule

Le budget communal peut, pour certains, apparaître comme un exercice purement administratif. Il constitue pourtant un acte politique majeur, révélateur des orientations stratégiques retenues par la Municipalité.

La Municipalité a opéré un bel exercice de maîtrise des charges et cela est à relever. Nous voyons que certains postes augmentent et pour la plupart, il touche des domaines relevant non seulement de la compétence, mais de la responsabilité des communes : maintien d'un bon niveau de sécurité, maintenance indispensable des réseaux, réseau d'eau, réseau d'énergie, réseau routier et donc de liaisons en transports publics. Il s'agit aussi de relever les engagements pris dans des activités sociales et durables intergénérationnelles, conformément à la constitution vaudoise que nous avons promis de respecter par la « sauvegarde des intérêts des générations futures ».

En réponse de ces augmentations, il est normal et de la responsabilité de la Municipalité de maintenir les charges en procédant à des arbitrages et ainsi de proposer d'autres postes de charges en diminution. Le travail a été fait. Aujourd'hui, ces propositions reflètent des orientations politiques que le Conseil communal est en droit, voire en devoir, d'interroger, d'amender, puis de valider ou non.

Subventions

Certaines réductions interpellent. Ainsi, en se focalisant sur les éléments subventionnés par le compte 3636, ce sont des conséquences négatives qui se répercutent sur le secours en montagne - avalanches (1110.10), la culture (3290.00), les seniors (5350.00), la jeunesse (5440.00), l'aide sociale (5790.00) et sur l'entraide (5920.00).

Pour être cohérent avec les propos tenus dans le rapport sur le préavis 2025-06, ceux de ce jour se focalisent sur le centre de profit « 3410.00 Sport ». Les subventions

destinées aux organismes à but non lucratif vont baisser, alors que celles allouées à une entité privée, VLT SA, augmentent de près de 25 %. D'un côté, nos associations locales, animées par des bénévoles, devront compenser ces coupes par des démarches chronophages de recherche de fonds, ce qui fragilise leur rôle fédérateur. De l'autre, une structure professionnelle bénéficie d'une hausse significative.

Je ne remets pas en cause l'intégralité de la subvention à VLT SA, conscient des difficultés qu'elle rencontre. Mais je pense qu'un effort proportionné peut être demandé à cette entité, afin de préserver le tissu associatif qui fait vivre notre commune. Ces clubs sont des moteurs de cohésion sociale, ils favorisent l'intégration et contribuent à l'attractivité de notre territoire.

Même si les montants semblent modestes, ils représentent beaucoup pour nos associations sportives. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer les amendements suivants :

Amendement 1 :

Poste	Compte	Amendement	Au lieu de	Différence
3410	3636.100	CHF 240'000.-	CHF 214'100.-	+ 25'900.-

Amendement 2 :

Poste	Compte	Amendement	Au lieu de	Différence
3410	3636.300	CHF 1'324'100.-	CHF 1'350'000.-	- 25'900.-

CONCLUSIONS DU RAPPORT

Sous réserve de l'acceptation des amendements proposés, la minorité de la Commission des finances recommande l'acceptation du Budget 2026.

LE RAPPORTEUR

Fait à Ollon, le 3 décembre 2025

(NOM-PRÉNOM & SIGNATURE)

THEUBET Jean-François



CONSEIL COMMUNAL

Amendement

DÉPOSÉ PAR : LÉONARD FARINE

OBJET CONCERNÉ PAR L'AMENDEMENT :
BUDGET 2026

DÉVELOPPEMENT DE L'AMENDEMENT

La commune d'Ollon compte une population croissante de personnes âgées de plus de 65 ans. Afin de promouvoir la mobilité douce, faciliter l'accès aux infrastructures, renforcer la cohésion sociale, réduire le nombre de voitures dans les rues et parkings du village et encourager l'activité physique, il est proposé de faciliter l'accès aux transports publics de la zone Mobilis 156 (zone horizontale entre « La Clairière » et « Chesières Cimetière » et « Les Ecovets ») aux résidents de plus de 65 ans qui en feraient la demande.

Pour ce faire, une solution intéressante serait la création d'une carte SENIOR qui comprendrait les mêmes avantages que la carte BIENVENUE. Cette dernière est actuellement distribuée aux propriétaires de résidences secondaires, et aux personnes en séjour dans la station pour au moins une nuit. En 2025, près de 20'000 cartes BIENVENUE ont été distribuées, sans compter celles des 150'000 nuitées des hôtels et des gérances de location.

Nous estimons à environ 300 les bénéficiaires potentiels de la carte SENIOR, donc un chiffre très bas par rapport au nombre de cartes BIENVENUE distribuées.

Les modalités de l'introduction d'une carte SENIOR seraient à définir par la Municipalité dans un règlement.

Le coût estimé de cette mesure est de CHF 10'000.- pour l'exercice 2026. Ce montant correspond à environ 2550 billets 1 zone plein tarif à CHF 3,90. Il pourrait être versé sous forme de forfait aux TPC.

Pour information, la taxe de séjour a reversé CHF 201'376,10 en 2024 pour les « transports horizontaux TPC et Mobilis ».

Cet investissement, modeste à l'échelle du budget communal, représente une plus-value significative en termes de santé publique, d'inclusion sociale et de qualité de vie. Il s'agit d'un choix de politique communale visant à soutenir le bien-être des seniors tout en valorisant les transports collectifs et les infrastructures locales.

Suggestion d'intégration dans le budget 2026 via :

Poste 3637 Subventions accordées aux ménages privés

3637.700 Aides individuelles diverses

Compte 5350.00 Prestations et contributions seniors (711) (page 96)



CONSEIL COMMUNAL

Nous invitons le Conseil communal à valider cet amendement dans le cadre du budget 2026.

AMENDEMENT

Afin de financer cette initiative, j'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de soumettre au conseil l'amendement suivant :

POSTE	COMPTE	BUDGET INITIAL	AMENDEMENT PROPOSÉ	DIFFÉRENCE
3637.700	5350.00	0.00	10'000.00	+10'000.00

DATE DU DÉPÔT : 11 DÉCEMBRE 2025

SIGNATURE :



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Incendie de la Moutonnerie – point de situation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le sujet étant aussi émotionnel que technique et administratif, la Municipalité souhaite informer le conseil de la situation du dossier la Moutonnerie.

À ce jour, les causes de l'incendie demeurent indéterminées, le procureur n'ayant pas encore rendu ses conclusions. Il convient en conséquence de s'en tenir strictement à la réalité, à savoir que les causes n'ont pas encore été établies.

Depuis notre communication de septembre, la Commune poursuit son travail sur trois axes :

Premièrement, le suivi de la gestion du sinistre.

Les factures d'intervention les plus urgentes ont été réglées, et les décomptes et demandes de remboursement destinés à l'ECA ont été établis. Toutefois, l'établissement attend les conclusions de l'enquête avant de procéder aux remboursements. Parallèlement, un dossier a été ouvert auprès de notre assurance responsabilité civile afin de couvrir les frais non pris en charge par l'ECA, notamment le ramassage des particules issues des panneaux solaires sur les parcelles voisines, ainsi que les coûts liés à la fermeture temporaire du train et de la route cantonale.

Deuxièmement, la phase provisoire.

Le démontage et l'évacuation des gravats ont été réalisés par Netec SA (Bex), entreprise agréée par l'ECA. La partie restante du bâti demeure en attente, dans l'intervalle des décisions à venir concernant la reconstruction. L'analyse de l'état du sol et des infrastructures d'évacuation des eaux et du lisier a également été menée à bien. Une offre de l'entreprise Kunzli est en cours de validation pour la gestion des liquides. En ce qui concerne les installations restantes, leur devenir dépendra des décisions structurelles à venir. Selon les résultats définitifs, des solutions temporaires – comme l'installation d'une grande tente – pourraient être envisagées. Pour l'heure, la préférence va toutefois à une reconstruction rapide plutôt qu'à la mise en place de structures provisoires lourdes.

Enfin, le volet du développement.

L'étude du bureau Mandaterre a été remise et transmise aux deux parties concernées. À ce stade, la piste étudiée conjointement par M. Julien Mottier et la Municipalité est la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de M. Mottier. Cette approche permettrait une reconstruction rapide et adaptée aux besoins de l'exploitation ainsi qu'à son évolution future. Actuellement des compléments d'informations sont en cours de récolte afin de s'assurer de la faisabilité de cette démarche.

La Commune continue de soutenir de manière importante son exploitant et de lui accorder pleine confiance. Malheureusement les processus liés à une administration publique sont plus complexes et laborieux que pour un particulier. Le service analyse et identifie les solutions les plus adaptées afin d'assurer un développement futur qui réponde pleinement aux attentes et aux besoins des deux parties.

Nous restons pleinement engagés dans la résolution de ce dossier et ne manquerons pas de vous informer des développements à mesure de leur clarification.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Traité par Mme Sally-Ann Jufer, Municipale





LA MUNICIPALITE

Ollon, le 28 novembre 2025/SAJ/YV/sv

COMMUNICATION MUNICIPALE

Point de situation - Collège de Perrosalle

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité souhaite informer votre Conseil des différentes transformations réalisées dans le cadre du complexe scolaire de Perrosalle.

L'étape 1, en lien avec les préavis 2018/14 et 2020/03, arrive prochainement à son terme. Cette phase a permis la réalisation des travaux suivants :

- Déplacement des pavillons provisoires
- Réalisation d'une salle de gymnastique VD6 Triple (bâtiment D)
- Réalisation d'un bâtiment polyvalent regroupant une bibliothèque, un UAPE, une crèche, un réfectoire et une cuisine scolaire (bâtiment F)
- Aménagements extérieurs
- Transformation totale du bâtiment C existant avec confortement parasismique et amélioration thermique.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé dans le respect des coûts prévus, conformément aux crédits accordés par les membres de l'Organe délibérant.

L'étape 2 pourra débuter en continuité des travaux précédemment mentionnés, sous réserve de l'acceptation d'un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle piscine (bâtiment E) ainsi que pour l'assainissement du bâtiment B.

La Municipalité tient à remercier la direction des écoles ainsi que ses mandataires pour leur excellente collaboration. Leur engagement constant contribue à la réalisation des objectifs qui permettront à plusieurs générations de jeunes Boyard de s'épanouir au sein d'une école moderne et dynamique.

L'Exécutif remercie le Conseil communal pour sa confiance et reste à sa disposition pour toutes questions ou clarifications supplémentaires.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

« OLLON 2050 » - point de situation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité souhaite vous informer et ainsi faire le point sur les huit mesures préconisées par la feuille de route de mars 2024.

- M1 : abaissement de la limitation de vitesse dans le village
Cette mesure consiste à procéder à l'abaissement de vitesse dans les quartiers du village et mise en place de la signalisation adéquate.

Les objectifs visent à aménager une zone piétonne ou une zone 20 km/h dans le centre villageois et ainsi de favoriser des lieux de rencontre pour les habitants.

Suite à la consultation de la DGMR, organe d'approbation de toute signalisation, il a été conclu de repousser voire de supprimer cette mesure pour, essentiellement, des déficits de visibilité (responsabilité des automobilistes vis-à-vis des piétons) d'obligation de suppression des trottoirs ainsi que de stationnement existant prépondérant qu'il s'agirait de diminuer. Le village d'Ollon est déjà limité à 30 km/h et la configuration des lieux empêche un dépassement de vitesse. Cette mesure pourrait être reprise après les mesures 2, 3a et 3b décrites ci-dessous.

- M2 : aménagement du cœur du village
Description : aménager l'espace public (mobilier urbain, plantation d'arbres, chaussée, etc.) afin de créer des zones conviviales. Mettre en valeur le patrimoine et les fontaines. Améliorer la signalisation.

Objectifs : favoriser un centre de localité propice aux rencontres entre habitants et valoriser le patrimoine bâti du vieux village.

Les zones de rencontres ont été définies et sont principalement celles où du stationnement est actuellement existant (pourtour de l'église). Identification du patrimoine à valoriser : pourtour de l'église, passage des Thures, fontaines, devant l'Hôtel de Ville (idem rue du Midi à Aigle), arboriser les parkings. Certains de ces projets existent et sont à finaliser.

Il est préconisé de retarder cette mesure M2 à 2028 au lieu de 2027 en raison de la

réalisation de la Grande Salle. Néanmoins, des arbres et plantations diverses pourraient être réalisés pour 2026.

- M3a : Déviation de la route de la Distillerie et création d'un parking

Description : améliorer et sécuriser la connexion de la route de la Distillerie avec la RC et créer de nouvelles places de parc.

Objectifs : assurer des places de parc en suffisance. Sécuriser le déplacement des piétons de part et d'autre de la RC.

Cette mesure a été retardée en lien avec le projet de nouvelle gare d'Ollon mené par les TPC et dans l'optique de créer un bâtiment commercial sous le kiosque. L'avant-projet de route a d'ailleurs été transmis aux Retraites populaires, intéressées par ce site. Elle était initialement prévue pour 2025.

- M3b : redéfinition et redimensionnement du stationnement

Description : calibrer le nombre de places nécessaires dans le village.

Cette mesure ne pourra être étudiée que lorsque les projets de la mesure 3a seront connus.

- M4 : création d'une signalisation piétonne

Description : améliorer l'accueil et l'information pour les piétons et les usagers.
Objectif : sécuriser le déplacement des piétons de part et d'autre de la route cantonale.

Cette mesure suivra également la mesure M3a. Cependant, la signalisation de l'accès, par exemple au Château ou aux services publics, pourrait être anticipée.

- M5 : Construction d'un EMS et de logements protégés

Le site qui accueille actuellement la Caserne du SDIS d'Ollon pourrait être idéal, cette dernière pouvant éventuellement être déplacée sur le site libéré de la STEP. La Fondation des Maisons de retraite du district d'Aigle, porteur du projet, a présenté son dossier auprès des Services cantonaux, lesquels semblent favorables à son aboutissement. Celui-ci n'interviendra pas avant la fin du projet d'extension en cours à l'EMS La Résidence Grande-Fontaine à Bex.

Quant aux logements protégés, ils pourraient prendre place dans le secteur du futur EMS boyard, voire sur le site du futur "Marché boyard" sous le kiosque.

- M6 : Rénovation de la Grande Salle

L'avant-projet a été réalisé ainsi que l'appel d'offre pour le mandataire. Le crédit d'étude a été soumis ce soir au Conseil communal. L'établissement du projet est prévu dès l'acceptation avec, rapidement, la consultation des utilisateurs. Après mise à l'enquête publique et mises en soumission principales, un crédit de construction pourrait être présenté en décembre 2026 au Conseil communal. Début des travaux prévus au printemps 2027. Réouverture de la Grande Salle en automne 2028.

- M7a : aménagement de la RC719 en traversée de localité. Tronçon parking sous le Kiosque – Château

Description : rétrécir la chaussée et élargir les trottoirs. Mettre en place des éléments de modération de trafic. Aménager une traversée conviviale entre le parking et le village.

Objectifs : atténuer les nuisances de la circulation de la route cantonale en traversée. Sécuriser le déplacement des piétons de part et d'autre de la route cantonale.

Le projet d'aménagement aurait dû débuter au 4e trimestre 2024. Il pourrait être mis en route au début 2026. Il est suggéré de mettre en place une Commission afin de définir les souhaits municipaux pour pouvoir procéder à un appel d'offres sur invitation afin de s'adjoindre les soins d'un bureau d'études. Ce dernier pourrait ainsi débuter à mi-2026. Un préavis pourrait être soumis au Conseil communal à fin 2026. La réalisation pourrait débuter début 2027. Il est cependant prudent de ne pas se presser avant d'avoir une meilleure idée de l'avenir de l'entrée du parking, du kiosque et du poste de police dans le cadre du projet des Retraites populaires en ce qui concerne le bas du tronçon.

- M7b : aménagement de la RC 719 en traversée de localité. Tronçon En Delèze – Gare

Description et objectifs identiques à M7a.

Le projet est sur pied, du moins en ce qui concerne les abords immédiats de la gare. Dès le retour des TPC suite à la consultation de l'OFT, le projet pourra être complété. Le programme est lié au retour des TPC.

- M8 : Aménagement des jardins communaux

Description : aménager des jardins publics communaux pour créer des lieux de rencontres et de détente.

Objectifs : favoriser un centre du village qui permette aux habitants de se rencontrer. Assurer les infrastructures de qualité pour les familles. Créer une synergie entre les quartiers du haut et du bas de la localité.

Identification des zones : celles-ci pourraient être l'ex-terrain Cossy, le terrain des Ânes, la place de jeux sous les pompiers, les jardins familiaux actuellement cultivés qui pourraient, au fur et à mesure du départ de leurs utilisateurs, être dévolus à la création d'une place conviviale flanquée d'un bel arbre en son centre. Concernant le reste du calendrier, la plupart de ces sites étant liés aux projets des Retraites populaires et de l'EMS, il est trop tôt pour y travailler.

En vous remerciant de votre attention et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Municipalité



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Préavis 2019/10 VERSCHIEZ
Assainissement des réseaux souterrains et réfection de chaussées**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Les travaux de réfection des services eaux claires, eaux usées et eau potable du village de Verschiez sont actuellement en cours de chantier mais ont pris un retard considérable pour diverses raisons.

La première est que le bureau d'ingénieur mandaté pour ces travaux n'a pas respecté les délais d'établissement du projet.

Suite à ce retard, à deux reprises en 2020 et 2021, un pan de la forêt de la Glaivaz s'est détaché, obstruant ainsi la route menant au village, ne permettant ainsi plus l'accès au chantier.

Toute une période d'installation de protection du site a empêché la suite du chantier, repoussant encore l'échéance de fin des travaux.

De plus, lors de la mise à l'enquête publique des travaux, une période de pause des travaux de mi-mars à octobre a été convenue avec les vignerons afin qu'ils puissent effectuer les traitements nécessaires à la vigne et les vendanges.

A partir de cet automne, les travaux devaient reprendre pour finaliser la dernière phase, mais l'entreprise mandatée était affectée à la réparation de la conduite d'eau au chemin de la Palaz avec la pose d'un bypass afin d'assurer la distribution d'eau.

Malgré toutes ces situations qui ont péjoré le bon déroulement de cet assainissement, les travaux devraient se terminer en 2026, soit sept ans après la présentation du préavis 10/2019.

Outre ses excuses qu'il adresse aux habitants du hameau de Verschiez, l'Exécutif les remercie pour leur patience et leur collaboration et reste naturellement à disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Municipalité

Ollon, le 27 novembre 2025/GF/pa



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Source du Poutet – Odeur et goût de l'eau – point de situation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La source du Poutet qui doit garantir l'eau potable dans le réseau communal a répondu de manière satisfaisante jusqu'à la fin de l'été en termes de goût et d'odeur.

Malheureusement, après la période estivale et à la suite de précipitations parfois importantes, le mauvais goût de tourbe est réapparu et persiste encore à ce jour. Depuis le 2 novembre, la ressource de la Rippaz alimente à nouveau l'ensemble du réseau, ce qui a permis d'améliorer la situation à notre satisfaction, mais engendre toutefois des coûts non négligeables.

Les analyses menées par l'Université de Genève ainsi que par la DGE-Eau ont mis en évidence une problématique d'ampleur, liée à une charge en phosphore trop élevée dans le lac de Bretaye. Cette situation résulte à la fois de l'anoxie des sédiments et du ruissellement provenant du bassin versant situé en zone S2, entre les Petit et Grand Chamossaire ce qui entraîne une diminution notable de la teneur en oxygène du plan d'eau.

L'ensemble de ces facteurs conduit à une prolifération de cyanobactéries — heureusement non nocives — qui limitent la pénétration de la lumière dans l'eau. Elles captent également l'azote de l'air et le relâchent dans le milieu aquatique lors de leur décomposition. Par ailleurs, elles produisent de la géosmine, responsable du mauvais goût de l'eau, lequel se trouve encore accentué lors de la désinfection à l'hypochlorite de chlore (Javel).

À l'issue de longues discussions réunissant les acteurs scientifiques, politiques et opérationnels, ces derniers sont parvenus à la conclusion que, dans une première phase d'assainissement du lac de Bretaye, il est indispensable de quantifier l'apport en éléments nutritifs — principalement l'azote et le phosphore — provenant du bassin versant situé en zone S2. Il convient également de vérifier l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux usées et claires du site de Bretaye, démarche qui a d'ores et déjà été réalisée en grande partie au cours de cette année.

Les résultats relatifs à la charge en éléments nutritifs provenant du bassin précité seront analysés par un bureau spécialisé, afin de déterminer le seuil de tolérance admissible pour le plan d'eau.

./.

Au printemps dernier, une clôture a été installée afin d'empêcher le bétail d'accéder à la zone protégée dédiée aux eaux. Par ailleurs, dans le but d'optimiser la filtration naturelle des éléments nutritifs et de limiter autant que possible le ruissellement direct vers le lac, un plan de pâture adapté au bassin versant est en cours d'élaboration.

À l'issue de ces investigations, une décision sera prise quant à une éventuelle intervention directement dans le lac, selon des procédés encore à définir.

Afin d'atténuer le désagrément lié au mauvais goût de l'eau — sachant que l'assainissement du bassin versant nécessitera plusieurs années — le Service des eaux, avec l'accord de la Municipalité, a décidé d'abandonner la désinfection à la Javel pratiquée jusqu'ici, au profit du dioxyde de chlore. Ce dernier présente en effet l'avantage de ne pas accentuer l'odeur générée par la géosmine, contrairement à l'hypochlorite de sodium.

Un test de dégustation comparatif a été réalisé, portant sur l'eau en sortie de source, l'eau après désinfection, ainsi que des eaux minérales du commerce, un peu à la manière d'un concours « Jean-Louis ». Il en est ressorti que le mauvais goût apparaissait nettement après la désinfection à la Javel, mais pas en sortie de source. Pour garantir la neutralité du résultat, deux familles de la Commune, reconnues pour leur sensibilité gustative, ont été sollicitées.

La mise en œuvre du traitement au dioxyde de chlore nécessitera une refonte complète de l'installation actuelle située sur le site de Riondet, au bout du tunnel du Dard. Un bureau spécialisé sera mandaté pour établir une étude de faisabilité, laquelle sera ensuite soumise à la Direction Générale de l'Environnement.

L'Office de la consommation a d'ores et déjà émis un avis favorable à ce changement et la Municipalité tient toutefois à rassurer le Législatif et la population que l'eau du réseau, qu'elle provienne du Poutet ou de la Rippaz, demeure parfaitement potable. Le Service des eaux partage pleinement la gêne provoquée par cette odeur désagréable et met tout en œuvre pour y remédier.

En vous remerciant de votre attention et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Municipalité